



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, et le Mercredi 15 Décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de la salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Membres présents : Messieurs BOUTES Francis, FOREZ Daniel, BOUDET André, LAVIT Frédéric, DE BARROS Claudy, ISARN Pierre, SOULIE Christophe, BERTHOMIEU Michel. Mesdames LOPEZ Chantal, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, LABROUSSE Marlène.

Procuration - Membres excusés :

Madame PAILLES Séverine donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel.

Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur BOUTES Francis.

Secrétaire de séance : Monsieur FOREZ Daniel.

61/2021 Décision Modificative Numéro 2 au Budget Principal de la Commune

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'une délibération est nécessaire pour effectuer une décision modificative au budget principal de la commune, pour le bon fonctionnement du budget.

Elle se détaille ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHARGES DE PERSONNEL

↳ 012 (6413) + 5 000€

↳ 012 (61468) + 5 000€

INDEMNITES AUX ELUS

↳ 6531 + 7 000€

INTERETS REGLES A L'ECHEANCE

↳ 66111 +3 000€

AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES

↳ 678 - 20 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE la décision modificative N°2 au budget Principal de la Commune

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que susdit

Pour extrait conforme

Le Maire
Francis BOUTES

